

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AUX
2800, BOULEVARD LAFRAMBOISE,
1350, RUE GAUTHIER ET 2825, AVENUE LAMARCHE**

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 25-145 en date du 17 mars 2025, tiendra une assemblée publique de consultation le **7 avril 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

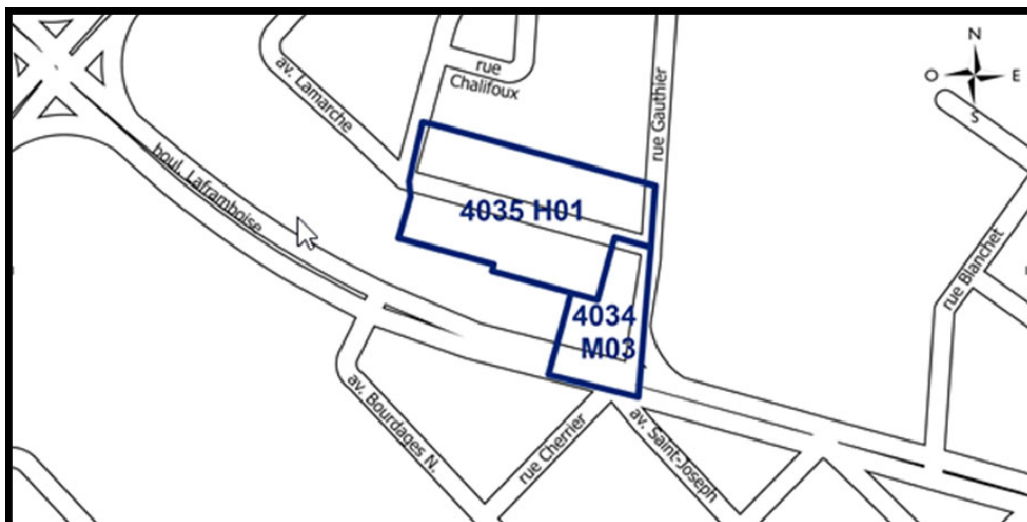
La demande concernant ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'un permis de construction pour un immeuble résidentiel comportant approximativement 90 logements, ainsi qu'un stationnement souterrain et intérieur, **sur les lots 1 700 656 et 1 700 667 (situés aux 2800, boulevard Laframboise et 1350, rue Gauthier), sur le lot 1 700 666 (ayant front sur le boulevard Laframboise) et sur le lot 1 700 657 (situé au 2825, avenue Lamarche).**

La nature du projet particulier se résume comme suit :

Résolution	Nature du projet
Résolution 25-145 (district Sacré-Coeur)	<p>La construction d'un immeuble résidentiel comportant approximativement 90 logements, ainsi qu'un stationnement souterrain et intérieur, sur les lots 1 700 656 et 1 700 667 (situés aux 2800, boulevard Laframboise et 1350, rue Gauthier), sur le lot 1 700 666 (ayant front sur le boulevard Laframboise) et sur le lot 1 700 657 (situé au 2825, avenue Lamarche), ayant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'empiètement des balcons dans les cours avant jusqu'à un maximum de 2 mètres de la ligne de terrain; ▪ l'absence de zone tampon le long de la limite latérale du terrain; ▪ un pourcentage minimal de maçonnerie de 50 % pour les murs extérieurs des côtés nord et est; ▪ une allée de circulation dans les cours avant, en façade du bâtiment; ▪ une distance minimale de 7 mètres entre deux entrées charretières situées sur un même terrain; ▪ un ratio minimal de cases de stationnement hors-rue de 0,9 case par logement; ▪ un maximum de 7 étages; ▪ une hauteur maximale de 26 mètres; ▪ une marge avant minimale de 4,5 mètres (boulevard Laframboise, rue Gauthier et avenue Lamarche);

	<ul style="list-style-type: none">▪ un indice d'occupation du sol maximal de 70 %;▪ un rapport plancher/terrain maximal de 3; <p>le tout, conformément à la demande soumise par le requérant en date du 4 février 2025, et ce, conditionnellement au dépôt d'une étude de circulation jugée satisfaisante par la Division mobilité active et durable du Service du génie, laquelle devra être soumise au Comité de circulation et de sécurité routière pour recommandation et au Conseil municipal pour approbation.</p>
--	---

Les zones 4034-M-03 et 4035-H-01 sont illustrées sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Internet suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relativement au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de résolution peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de résolution est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 25 mars 2025.

Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière